

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2025 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Delphine DUCERF - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX

Procurations : Jean-Marc DURY à Didier ROUX – Didier FENEON à Valérie AUPECLE

Absents :

Secrétaire de séance :

Date de convocation : Lundi 17 février 2025

Date affichage : Lundi 17 février 2025

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 24 janvier 2025, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Zones à énergies renouvelables (ZAER) :

No 7-2025 : Monsieur le Maire rappelle que les zones d'accélération avaient été définies par délibération du conseil municipal le 26 janvier 2024 (no 49-2024) et transmises au référent préfectoral unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) le 30 janvier 2024.

Le conseil municipal valide la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, et valide la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Secrétaire générale de la préfecture, référente préfectorale unique à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Saône-et-Loire en vue de son arrêté définitif.

11 Voix pour

2/ Redevance pour performances des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 :

No 8-2025 : Une nouvelle redevance a été mise en place par l'Agence de l'Eau sur la performance des réseaux d'assainissement. Cette redevance sera facturée directement aux collectivités par l'Agence de l'Eau. Et les communes pourront décider de refacturer les montants aux usagers au moyen d'un prix au m3.

Son tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire Bretagne à 0.28€ HT par mètre cube avec un taux de modulation de 0,3 pour l'année 2025.

Le conseil municipal acte la mise en place de la redevance à 0.084 € (0.28€ x 0.30)/ m3 et décide qu'elle doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025.

11 Voix pour

3/ Création d'un emploi non permanent : adjoint technique principal de 2^e classe:

No 9-2025 : Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent de non-titulaire pour le remplacement de l'agent des services techniques qui est en disponibilité pour convenance personnelle pour 1 an à compter du 1er février 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la création de :

* un emploi d'adjoint technique principal de 2^eme classe non permanent à temps complet à raison de 35.00 heures hebdomadaires, échelon 10 ; prise de poste au 1^{er} Mars 2025.

11 Voix pour

4/ Choix des entreprises par lot pour le logement au-dessus du salon de coiffure :

No 10-2025 : Dans le cadre de l'opération relative à la réhabilitation du logement au-dessus du salon de coiffure, une estimation totale de travaux de 72 380.05 € TTC avait été faite par le maître d'œuvre Jean Marc Deverchère.

A l'issue de la mise en concurrence et de l'analyse des plis, les offres retenues pour chacun de ces lots sont :

Lot N°1 - MACONNERIE - GROS ŒUVRE : Entreprise : GAUTHERON Bernard : 3 410 € TTC

Lot N°2 - MENUISERIE INT ET EXT : MENUISERIE DU BRIONNAIS : 10 961 € TTC

Lot N°3 - PLATRERIE PEINTURE REVT SOL : Entreprise Parry: 22 954€ HT / € TTC

Lot N°4 - ELECTRICITE VMC : Entreprise : MINIER Laurent 8 279 € TTC

Lot N°5 - CHAUFFAGE - SANITAIRE : Entreprise : CLAUZEL 10 267 € TTC

Pour un montant total de : 64 162 € TTC (avec Maître d'œuvre).

11 Voix pour

5/ Encaissement d'un don par chèque :

No 11-2025 : Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 29 janvier dernier un chèque de Monsieur Cyrille DINANT (Président de l'association ASCJ) de 50 euros correspondant à un don pour avoir emprunté la salle de la cantine pour différentes réunions ou manifestations.

11 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-février :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Cérémonie du 19 mars :

Elle aura lieu le mercredi 19 mars à 16h00 avec les membres de la FNACA.

Les brioches seront commandées à la boulangerie et la gerbe chez Aurélie DUSSABLY. Les enfants seront invités.

3/ Cantine scolaire : nouvelle organisation :

Didier ROUX explique qu'avec les adjoints, ils ont travaillé sur l'organisation à mettre en place pour réintroduire la production des repas à la cantine de St Julien, qu'ils ont reçu Thomas LORTON qui s'est porté candidat au poste de cuisinier, qu'ils ont évalué les différents coûts à supporter pour produire les repas, et qu'il leur reste à faire l'inventaire du matériel de cuisine existant à la cantine pour voir ce qui est à remettre en état ou à remplacer.

Didier ROUX donne connaissance au conseil municipal du budget prévisionnel de la cantine.

Un poste de cuisinier à temps partiel (59 % d'un plein temps), à raison de 90 H / mois annualisé, sera créé. Pour compléter ses revenus, Thomas LORTON demande à utiliser la cantine en dehors de ses heures de travail pour confectionner des pizzas qu'il souhaite vendre en installant une boîte à pizzas au Guidon sur le délaissé appartenant à la commune.

Le conseil est appelé à se prononcer sur l'ensemble de cette organisation, étant précisé que Didier ROUX, sa procuration, et Delphine DUCERF ne participent pas au vote. Sur les 8 votants il y a 2 abstentions, 5 voix pour et 1 voix contre.

Enfin le conseil après vote décide d'acheter uniquement la hotte et la plonge qui sont en place dans le bar restaurant Les p'tits plats de Thomas pour augmenter les chances de retrouver un repreneur.

4/ Prêt de la salle de la cantine aux associations :

Didier ROUX explique que le conseil municipal avait donné son accord pour que la salle de la cantine soit prêtée aux associations de la commune.

Il propose qu'un don soit versé à la commune à chaque mise à disposition pour dédommagement des frais et charges relatifs avec l'état des lieux avant et après, pour les frais de chauffage, d'électricité et eau.

Le conseil municipal fixe ce montant à 50 euros **MINIMUM**.

5/ Micro crèche :

Didier ROUX explique qu'il doit rencontrer prochainement la communauté de communes Le Grand Charolais.

6/ Eglise : cuve fuel :

Monsieur le Maire a été averti que la cuve est presque vide. En février 2022, la commune avait financé 500 litres pour un coût de 568 €. Le conseil municipal décide de faire remettre 500 L de fioul dans la cuve.

7/ Compte rendu de la réunion avec le Département : routes et infrastructures :

Serge BERTILLOT s'est rendu le mardi 28 janvier à Charolles pour les routes et infrastructures des territoires pour le Charolais-Brionnais.

Il fait le compte rendu.

8/ Compte rendu de la réunion voirie communautaire :

Serge BERTILLOT s'est rendu à Champlecy le vendredi 14 février à la réunion avec la Communauté de Communes. Cette réunion a pour but d'arrêter les travaux pour 2025 qui seront la descente de Charnay.

9/ Budget 2025 : rappel de la date de préparation :

Les élus se réuniront le vendredi 21 mars à 18h00 pour préparer le budget qui sera voté lors du conseil municipal du vendredi 28 mars.

10/ Chapelle du Petit Bois : point sur la fondation du patrimoine :

Valérie PILLOUX et Magali MATHIEU donnent des informations sur un échange de mail avec le service culture du Département sur des remarques sur le soubassement et l'intérieur de la Chapelle.

11/ Bulletin municipal :

Son impression est prévue à la mi-mars avec une distribution par la Poste à la suite.

12/ Schéma directeur Assainissement :

La demande d'aide va être déposée une seconde fois auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la première ayant été annulée suite à un manque de ressources de l'organisme.

13/ Totem du parachutage :

La cérémonie aura lieu le dimanche 22 juin à 11h00. Le conseil municipal avait voté (conseil municipal du 21 novembre) une subvention de 200 euros pour la venue de véhicules d'époque (association BAND OF JEEP). Le lieu exact sera précisé ultérieurement.

14/ Cirque B-Side Company :

Une demande a été reçue pour l'implantation du portique de la compagnie sur le terrain de pétanque du lundi 31 mars au vendredi 4 avril avec un spectacle à la fin du séjour. Le conseil donne son accord.

15/ Le Grand Ciné 2025 :

Yanick DUMONT, chargé de projets culturels à la Communautés de Communes Le Grand Charolais, a informé la commune qu'elle a été retenue (avec Prizy) pour recevoir Le Grand Ciné 2025. La date choisie est 9 ou 10 Juillet.

Questions diverses :

L'association *La Vérité pour Anthony* va passer dans l'émission de Julien Courbet sur M6, le 4 Mars à 21h00.

La séance ordinaire du jeudi 20 février 2025 est levée à 23h15.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Vendredi 28 mars 2025 à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procurations : Jean-Marc DURY à Didier ROUX

Didier FENEON à Valérie AUPECLE